

**Université du Québec à Montréal  
Département de science politique  
Automne 2023**

<p><b>POL 4043 Systèmes politiques de l'Europe occidentale</b></p>
--

**Groupe-cours 020, enseignements les mardis, de 14 à 17 h.**

**Professeur : Marc Chevrier  
Bureau R-3430, tél. : 987-3000 poste 1396  
Disponibilité : sur rendez-vous, si nécessaire  
Courriel : [chevrier.marc@uqam.ca](mailto:chevrier.marc@uqam.ca)**

### **Description**

Fondements historiques, politiques et socioéconomiques du système politique des principaux États de l'Europe occidentale. Étude des institutions et des forces politiques.

### **Objectifs**

Le cours vise à la compréhension du fonctionnement et de l'évolution du système politique des quatre principaux pays de l'Europe occidentale : le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France et l'Italie. Il suppose l'analyse des institutions et des normes juridiques et politiques caractérisant le régime politique de chacun de ces pays, de même que d'autres éléments, comme le système des partis ou la sociologie des élites, qui relèvent de l'analyse du système politique. Une attention particulière sera portée à la connaissance préalable des grandes étapes de l'histoire politique de chacun des pays et des facteurs socioéconomiques, géographiques ou linguistiques qui déterminent les rapports entre l'État et la société ou la culture politique nationale. Le cours permettra de faire des comparaisons entre les pays étudiés ou entre ces pays et le Canada ou le Québec par exemple. Si le temps le permet, le cours se terminera par un survol de l'impact de l'intégration européenne sur les systèmes politiques nationaux.

### **Plan de cours**

**Environ trois ou deux séances et demie de cours seront consacrées à l'étude de chaque pays.**

A- Introduction générale

B- Le système politique du Royaume-Uni

Les éléments étudiés :

- 1- Les grandes étapes de l'histoire politique britannique
- 2- Portrait général du pays : les composantes territoriales et nationales (Angleterre, pays de Galle, Écosse et Irlande du Nord); données socioéconomiques
- 3- Le régime politique et ses institutions
- 4- Le système électoral et les partis politiques
- 5- Le partage du pouvoir de l'État : autonomie locale, dévolution, Brexit et Union européenne

B- Le système politique de la République fédérale d'Allemagne

- 1- Les grandes étapes de l'histoire politique allemande
- 2- Portrait général du pays : population, les composantes territoriales, langues, minorités et données sociales
- 3- Le régime politique et ses institutions
- 4- Le système électoral et les partis politiques
- 5- Le partage du pouvoir de l'État : fédéralisme allemand et Union européenne

C- Le système politique de la République française

- 1- Les grandes étapes de l'histoire politique de la France
- 2- Portrait général du pays : les composantes territoriales, minorités, données socioéconomiques, les « fractures » françaises
- 3- Le régime politique et ses institutions
- 4- Le système électoral et les partis politiques
- 5- Le partage du pouvoir de l'État : autonomie locale, régions, souverainisme et Union européenne

D- Le système politique de la République italienne

- 1- Les grandes étapes de l'histoire politique de l'Italie
- 2- Portrait général du pays : régions, clivage nord-sud, données sociales
- 3- Le régime politique et ses institutions
- 4- Le système électoral et les partis politiques
- 5- Le partage du pouvoir de l'État : régions, dynamique fédérale, souverainisme et Union européenne

E- Dernière séance (si le temps le permet) : récapitulation critique; impacts de l'intégration européenne sur les systèmes politiques nationaux.

## Pédagogie

Si l'enseignement s'appuiera sur des exposés magistraux, la discussion en classe de la matière étudiée sera néanmoins encouragée. Outre les lectures indiquées dans le recueil de textes colligés pour le cours, la classe sera invitée à faire d'autres lectures et à utiliser, au besoin, des ressources disponibles sur Internet. Le cas échéant, des textes et des ressources supplémentaires seront ajoutés dans le site Moodle du cours (voir ci-bas). Les diaporamas utilisés en classe seront également versés dans le site Moodle.

Une plateforme pédagogique « Moodle » a été créée pour les fins du cours. On pourra se connecter à la plateforme selon la procédure d'accès indiquée dans le portail du site de Moodle.

Portail général : [www.moodle.uqam.ca](http://www.moodle.uqam.ca)

Procédure d'accès pour les étudiants : [www.moodle.uqam.ca/doc/acces.pdf](http://www.moodle.uqam.ca/doc/acces.pdf)

L'utilisation d'ordinateurs portables et d'autres appareils électroniques est permise pour la prise de notes. Cependant, l'emploi simultané de jeux vidéo et de la connexion sans fil pour accéder à des réseaux sociaux (Facebook, etc.) et à des sites de divertissement ou autre n'a pas lieu d'être en classe en dehors des pauses.

## Évaluation

L'évaluation se fera par deux examens et un travail de fin de session. Le premier examen, un intra, aura lieu le 17 octobre 2023 et l'examen final, lors de la dernière séance de cours, soit le 12 décembre 2023. Faits à livres fermés, les examens couvrent la matière vue en classe et les lectures obligatoires. Ils évaluent les connaissances acquises en tout ce qui regarde les faits institutionnels et sociohistoriques de base des pays étudiés et la capacité de développer des questions relatives à la vie politique de chacun d'eux.

Le travail de fin de session, d'environ 10 à 14 douze pages (interligne 1 et demie ou double), devra être remis lors du dernier cours (12 décembre 2023) et porter sur l'un des thèmes proposés par le professeur ; ceux-ci seront indiqués dans une liste fournie au cours de la session. Ce travail pourra être fait en équipe de deux et devra alors viser environ 20 à 25 pages. Pour la réalisation du travail de fin de session, un **devis d'études**, déposé deux semaines avant la remise du travail final, est requis.

La pondération des points se fera comme suit :

Examen de mi-session :	30 %
Examen de fin de session :	35 %
Travail de fin de session :	35 %

L'évaluation du travail de fin de session se fera en deux temps :

1- Remise du **devis d'études**, soit un plan préparatoire du travail indiquant la problématique (ou la thématique), l'hypothèse ou l'idée principale, la table des matières, la méthode d'analyse privilégiée et une liste des références et de la documentation qui seront **réellement utilisées** pour le travail. (Deux pages maximum) 10%

2- Remise du travail rédigé lui-même, conformément au devis déposé. 25%

### **Critères de correction**

La correction prend en considération, outre la qualité et la justesse de la langue, la clarté et l'organisation des idées, la bonne compréhension de la matière ainsi que des questions posées dans les examens.

Quant au travail final, une attention particulière sera accordée à la correspondance entre le devis d'études et le travail rendu, à l'énonciation d'une problématique claire et à la délimitation d'un sujet précis, ainsi qu'au choix de références pertinentes et à leur utilisation judicieuse pour rédiger un travail synthétique et documenté. Comptent également le bon usage des citations et donc la capacité d'exprimer dans ses propres termes la pensée d'autrui.

La notation suit la grille départementale en vigueur.

Tout retard injustifié dans la remise d'un travail sera pénalisé, à raison de 4 % de la note du travail final par jour de retard indu. Aucun travail ne sera accepté après la fin de la session.

**Un rappel** : le plagiat, quelle qu'en soit la forme, est sévèrement sanctionné. Donc, les « copier/coller » puisés dans le cyberspace (dont ceux qui sont fabriqués par l'IA) ou les textes colligés du recueil sans la mention précise de la source et sans indication de ce qu'il s'agit d'emprunts seront frappés d'une sanction, pouvant aller jusqu'à l'échec au cours.

Comme le disait si bien Paul Valéry : « Plagiaire est celui qui a mal digéré la substance des autres : il en rend les morceaux reconnaissables. » *Tel quel II*

### **Bibliographie sélective**

Agrikoliansky, Éric. *Les partis politiques en France*, 3<sup>e</sup> éd.. Armand Colin : Paris. 2015. 127 p.  
Allemagne. *Allemagne. Faits et réalité*. Office de Presse et d'information du Gouvernement fédéral : Berlin, 2000. 527 p.  
Autret, Florence. *Angela Merkel*. Éditions Tallandier : Paris. 2017. 315 p.

Baranger, Denis. *Écrire la constitution non-écrite*. Presses universitaires de France, Paris, 2008. 315 p.

Barnett, Dounia, Bonnerot, Luce, Prunet, Monique et Théry, Michèle. *Initiation à la civilisation britannique*. Masson : Paris, 1995. 263 p.

Bermann, Sylvie. *Goodbye Britain*, Paris, Stock, 2021, 259 p.

Bigaut, Christian. *Le Président de la Cinquième République*. La documentation française : Paris, 2000. 59 p.

Blair, Tony et Giddens, Anthony. *La troisième voie : le renouveau de la social-démocratie*. Seuil, Paris, 2002. 266 p.

Blanc, Jacques, Virieux, Jean-Marie et Waguët, Philippe. *Grands régimes politiques étrangers*. Sirey : Paris, 1988. 246 p.

Bobbio, Norberto. *Tra due repubbliche*. Donzelli editore : Roma, 1996. 151 p.

Bodineau, Pierre et Verpeaux, Michel. *Histoire constitutionnelle de la France*, Que sais-je ? N° 3547. Presses universitaires de France : Paris. 127 p.

Bonalume, Anna. « L'Italie, entre instabilité et transformisme politique », *Esprit*, 11, 2022, p. 19-23.

Bréchon, Pierre, *Les partis politiques français*. La documentation française : Paris, 2001. 175 p.

Brenner, Emmanuel (dir.). *Les territoires perdus de la république*. Fayard, Paris, 2015, 411 p.

Brizzi, Riccardo et Lazar, Marc (dir.), *La France d'Emmanuel Macron*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, 328 p.

Capèle, Jean-Claude, *L'Allemagne hier et aujourd'hui*, 5<sup>e</sup> édition. Hachette : Paris, 2006. 159 p.

Cassese, Sabino (dir.). *Portrait de l'Italie actuelle*. La documentation française : Paris, 2001. 179 p.

Cautrès, Bruno et Mayer, Nonna (dir.). *Le nouveau désordre électoral. Les leçons du 21 avril 2002*. Presses de Sciences Po : Paris, 2004. 412 p.

Cervera-Marzal, Manuel. *Le populisme de gauche*, Paris, La découverte, 2021, 392 p.

Chagnollaud, Dominique (dir.). *La vie politique en France*. Éditions du Seuil : Paris, 2000. 480 p.

Chagnollaud, Dominique, Quermonne, Jean-Louis. *La V<sup>e</sup> République III. Le pouvoir législatif et le système de partis*. Flammarion : Paris, 2000. 259 p.

Charlot, Jean. *La politique en France*. Le livre de poche : Paris, 1994. 287 p.

Charlot, Monica. *Le pouvoir politique en Grande-Bretagne*. Presses universitaires de France : Paris, 2<sup>e</sup> édition, 1998. 361 p.

Chassaing, Philippe. *Histoire de l'Angleterre*. Flammarion : Paris, 2001. 514 p.

Chevrier, Marc et Gusse, Isabelle (dir.). *La France depuis de Gaulle*. Montréal : Presses de l'université de Montréal, 2010, 314 p.

Civardi, Christian. *L'Écosse contemporaine*. Paris : Ellipses édition Marketing, 2002. 175 p.

Colin, Mariella (dir.). *L'Italie Réussites et échecs d'une république*. Minerve : Paris, 1994. 302 p.

Costa, Olivier et Ferrouche, Éric. *Qui sont les députés français ? Enquête sur des élites inconnues*. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques : Paris, 2007. 214 p.

Costa, Olivier et Kerrouche, Éric, Magnette, Paul (dir.). *Vers un renouveau du parlementarisme en Europe?*. Bruxelles : Éditions de l'université de Bruxelles, 2004. 302 p.

Creveri, Pierre. « Régimes politiques, État et nation en Italie », *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, vol. 4, n° 100, 2008, p. 87-96.

Cubertafond, Alain. *Le pouvoir, la politique et l'État en France*. Hachette : Paris, 1993. 294 p.

Curtis, Michael et al. (dir.). *Western European Government and Politics*. Longman : New York, 1997. 442 p.

Dammanne, Dominique (dir.). *La démocratie en Europe*. L'Harmattan : Paris, 2004. 259 p.

de Baecque, Antoine. *Une histoire de la démocratie en Europe*. Le Monde éditions : Paris, 1991. 410 p.

De Waele, Jean-Michel et Magnette, Paul (dir.). *Les démocraties européennes*. Paris : Armand Colin, 2008, 455 p.

Delbecque, Éric. *Les ingouvernables*, Paris, Grasset, 2019, 352 p.

Denquin, Jean-Marie. *La monarchie aléatoire*. Presses universitaires de France : Paris, 2001. 143 p.

Diamanti, Ilvo. « Électeurs et partis en Italie : un jeu ouvert », *Pouvoirs*, n° 103, p. 45-64.

Duhamel, Olivier. *Le pouvoir politique en France*. Seuil : Paris, 2003. 472 p.

Dousson, Jérémy. *Un populisme à l'italienne*, Paris, Les petits matins, 2018, 202 p.

Durand, Jean-Dominique. *L'Italie de 1815 à nos jours*. Hachette : Paris, 1999. 155 p.

Férec, Laurent et Florence Ferret. *Dossiers de civilisation allemande*. Éditions Ellipses : Paris. 2018. 256 p.

Filion, Marcel, Gosselin, Guy et Gélinau, François. *Régimes politiques et sociétés dans le monde*, Québec, PUL, 2017

François, Bastien. *Le régime politique de la V<sup>e</sup> République*. Paris : La découverte, 2008, 121 p.

Fourquet, Jérôme. *L'archipel français*. Paris, Seuil, 2019, 379 p.

Frison, Danièle. *Histoire constitutionnelle de la Grande-Bretagne*. Paris : Ellipses, 2005, 201 p.

Fromont, Michel. *Les institutions de la République fédérale d'Allemagne*, documents d'études N° 1.11. La documentation française : Paris, 1994. 47 p.

Gauchet, Marcel. *Comprendre le malheur français*, coll. Folio. Stock : Paris, 2016, 437 p.

Gaudillère, Bernard. *Le régime politique italien*, Que sais-je ? N° 3457. Presses universitaires de France : Paris, 1999. 127 p.

Gaudillère, Bernard. *Les institutions de l'Italie*, documents d'études N° 1.17. La documentation française : Paris, 1994. 47 p.

Gazano, Antoine. *L'essentiel des régimes politiques étrangers*. Galino éditeur : Issy-les-Moulineaux. 2016, 172 p.

Georgel, Jacques. *L'Italie au XX<sup>e</sup> siècle (1919-1995)*. La documentation française : Paris, 1996. 181 p.

Gicquel, Jean. *Droit constitutionnel et institutions politiques*. Montchrestien : Paris, 1987. 872 p.

Gougeon, Jacques-Pierre. *Allemagne : une puissance en mutation*. Gallimard, Paris, 2007. 522 p.

Gougeon, Jacques-Pierre. *L'Allemagne aujourd'hui*. Vigot : Paris, 1998. 140 p.

Gougeon, Jacques-Pierre. *L'Allemagne du XXI<sup>e</sup> siècle, une nouvelle nation ?* Paris : Armand Colin, 2009, 191 p.

Graziano, Manlio (dir.). *L'Italie aujourd'hui*. L'Harmattan : Paris, 2004. 189 p.

Graziano, Manlio. *L'Italie Un État sans nation ? Géopolitique d'une identité nationale incertaine*. Éditions Érès : Ramonville, 2007. 391 p.

Grossman, Emiliano et Sauger, Nicolas. *Introduction aux systèmes politiques nationaux de l'UE*. Éditions de Boeck : Bruxelles, 2007. 256 p.

Guchet, Yves (dir.). *Les systèmes politiques des pays de l'Union européenne*. Armand Colin : Paris, 1994. 431 p.

Guillaume, Sylvie. *Histoire politique comparée. Grande-Bretagne, R.F.A. France 1945-1991*. Nathan : Paris, 1992. 127 p.

Guilly, Christophe, *Le crépuscule de la France d'en haut*. Flammarion : Paris. 2016, 232 p.

Guilly, Christophe. *La France périphérique*. Paris, Flammarion, 2014. 184 p.

Haby, René. *La vie publique en France août 2000-Juin 2001*, collec. Regards sur l'actualité n° 273. La documentation française : Paris, 2001. 240 p.

Hancock, Donald M., Conradt, David P., Peters, Guy B., Safran, William et Zariski, Raphael. *Politics in Western Europe*. Chatham House Publishers : New Jersey, 1998. 618 p.

Hege, Adelheid, Kimmel, Adolf, Martens, Stephan et Uterwedde, Henrik. *Regards sur l'Allemagne unifiée*. La documentation française : Paris, 2006. 166 p.

Hermet, Guy, Hottinger, Julien Thomas et Seiler, Daniel-Louis. *Les partis politiques en Europe de l'Ouest*. Economica : Paris, 1998. 519 p.

Hickson, Kevin, Williams, Ben. « Boris Johnson and Beyond: The Revival of One Nation Conservatism? », *Revue Française de Civilisation Britannique* [En ligne], 28-1, 2023.

Jeffery, Charlie. « La dévolution au Royaume-Uni : anatomie d'un processus de réforme », *Politique et Sociétés*, 2002, vol. 21, n° 1, p. 3-23.

Jérémy Doussan, *Un populisme à l'italienne*, Paris : Les petits matins, 2018, 202 p.

Jérôme Fourquet, *Le nouveau clivage*. Cerf : Paris. 2018. 194 p.

Jones, Moya. *Le royaume désuni*. Ellipses édition marketing : Paris, 2003, 125 p.

Korinman, Michel, Caracciolo, Lucio (dir.). *À quoi sert l'Italie ?* La découverte/Limes : Paris/Rome, 1995. 256 p.

Lau, Élisabeth (dir.). *L'état de la France 2007-2008* (18<sup>e</sup> édition). La découverte : Paris, 2007. 448 p.

Lauvaux, Philippe et Le Divellec, Armel. *Les grandes démocraties contemporaines*, PUF : Paris, 4<sup>e</sup> éd., 2015, 1072 p.

Lazar, Marc. « La gauche française au miroir de l'Italie », *Esprit*, 2002, n° 285, p. 100-103.

Lazar, Marc (dir.). *L'Italie contemporaine de 1945 à nos jours*. Fayard : Paris. 2009. 579 p.

Lefebvre, Rémi. « Les partis politiques : déliquescents et structurants », *Esprit*, 3, p. 22-26.

Lefebvre, Rémi. « Que sont devenus les partis-mouvements ? La France insoumise et La République en marche depuis 2017 », *Esprit*, 1, 2022, p. 167-178.

Lefebvre, Rémi, « Vers une dé-démocratisation partisane ? : une approche comparée de la France insoumise et de la République en Marche », *Politique et sociétés*, vol. 41, n° 2, 2022, p. 179-205

Le Gloanec, Anne-Marie (dir.). *Allemagne, peuple et culture*. Éditions La découverte : Paris, 2005. 222 p.

Le Gloanec, Anne-Marie (dir.). *L'État en Allemagne*. Presses de Science Po : Paris, 2001. 458 p.

Le Gloanec, Anne-Marie. *La république fédérale d'Allemagne*. Le livre de poche : Paris, 1994. 222 p.

Lebreton, Jean-Pierre. *L'Administration générale : le système général*. La documentation française : Paris, 1997. 43 p.

Leruez, Jacques (dir.). *La Grande-Bretagne à la fin du XX<sup>e</sup> siècle*. La documentation française : Paris, 1994. 161 p.

Leruez, Jacques. *L'Écosse, vieille nation, jeune État*. Éditions Armeline : Crozon, 2000, 344 p.

Leruez, Jacques. *Les institutions du Royaume-Uni*, n° 1.03. La documentation française : Paris, 1999. 51 p.

Leruez, Jacques. *Le système politique britannique*. Armand Colin : Paris, 2001. 331 p.

Levy, Jacques (dir.), *Atlas politique de la France*, Paris, Éditions Autrement, 2017, 95 p.

Leydier, Gilles. *La question écossaise*. Presses universitaires de Rennes : Rennes, 1998. 249 p.

Leydier, Gilles. *Partis et élections au Royaume-Uni depuis 1945*. Ellipses éditions marketing : Paris. 2004, 158 p.

Lhéréty, Annie et Jean-François. *Chronologie thématique de la Grande-Bretagne*. Nathan : Paris, 1996. 122 p.

Marx, Roland et Moindrot, Claude. *Les îles britanniques*. Éditions Clartés : Paris, 2000. 82 p.

McCarthy, Patrick. *L'Italie dans la tourmente*. Presses de Sciences Po : Paris, 1995. 265 p.

Mendras, Henri. *La Seconde Révolution française 1965-1984*. Gallimard : Paris, 1994. 456 p.

Mény, Yves. *Politique comparée*. Montchrestien : Paris, 1996. 477 p.

Mény, Yves. *Le système politique français*. Montchrestien : Paris, 1999. 158 p.

Michel Moulin, *La Grande-Bretagne contemporaine*. Éditions Bréal : Paris. 2017. 342 p.

Mignone, Mario B. *Italy Today. A country in transition*. Peter Lang Publishing : New York, 1995. 274 p.

Moulin, Michel. *La Grande-Bretagne contemporaine*, Paris, Éditions Bréal, 6<sup>e</sup> éd. 2022, 414 p.

Morris, Peter. *Histoire du Royaume-Uni*. Hatier : Paris, 1992. 349 p.

Mougel, François. *Les élites britanniques de la Glorieuse Révolution à Tony Blair*. Paris : Ellipses, 2005, 156 p.

Musiani, Elena. *Faire une nation : Les Italiens et l'unité (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, coll. Folio, Paris, Gallimard, 2018.

Pactet, Pierre et Ferdinand Mélin-Soucramanien. *Droit constitutionnel*. Dalloz : Paris, 2011. 628 p.

Parodi, Jean-Luc (dir.). *Institutions et vie politique*, coll. Les notices. La documentation française : Paris, 2003. 190 p.

Pasquino, Pasquale. « Le gouvernement Berlusconi : une année après », *Pouvoirs*, n° 103, p. 13-28.

Pegoraro, Lucio. « Centralité et déclin du parlement », *Pouvoirs*, 2002, n° 103, p. 105-127.

Pellistrandi, Benoît. *La France depuis 1945*, coll. Synthèse. Armand Colin : Paris, 1999. 95 p.

Perrineau, Pascal et Rouban, Luc (dir.). *La politique en France et en Europe*. Presses de la Fondation nationale de science politique : Paris, 2007. 452 p.

Perrineau, Pascal. « La montée des droites extrêmes en Europe », *Études*, 2002, n° 3976, p. 605-613.

Perrineau, Pascal. « Le vote d'extrême droite en France : adhésion ou protestation ? », *Futuribles*, 2002, n° 276, p. 5-20.

Piton, Olivier. *Les transgressifs au pouvoir*, Paris, Plon, 2017, 193 p.

Poirmeur, Yves. *Les partis politiques du XIX au XXI<sup>e</sup> siècle en France*, LGDJ : Issy-les-Moulineaux. 2014.191 p.

Portelli, Hugues. *Les régimes politiques européens*. Librairie générale française : Paris, 1994. 211 p.

Portelli, Hugues. « La nouvelle droite italienne et l'Europe », *Études*, 2002, n° 3976, p. 598-604.

Portelli, Hugues. *L'Italie de Berlusconi*. Buchet/Chastel : Paris, 2006. 106 p.

Prévost, Jean-Guy. *L'extrême droite en Europe*. Fides : Montréal, 2004. 134 p.

Rayner, Hervé. *L'Italie en mutation*. La documentation française : Paris, 2007. 191 p.

Rivière, Dominique. *L'Italie. Des régions à l'Europe*. Paris : Armand Colin, 2004. 249 p.

Rossetto, Jean, *Les institutions politiques de la France*. Armand Colin : Paris, 1992. 189 p.

Sainte-Marie, Jérôme. *Bloc populaire*, Paris, Cerf, 2021, 2008.

Seiler, Daniel L. *Les partis politiques en Europe*, coll. Que sais-je ?, n° 1733. Presses universitaires de France : Paris, 3<sup>e</sup> édition. 1996.

Seiler, Daniel L. *La vie politique des Européens*. Economica : Paris, 1998. 264 p.

Siedentop, Larry. *Democracy in Europe*. Allen Lane/The Penguin Press : London, 2000. 254 p.

Stark, Hans. « L'Allemagne après les élections de 2021 », *Études*, 3, 2022, p. 7-18.

- Skach, Cindy. *Borrowing Constitutional Designs. Constitutional Law in Weimar Germany and the French Fifth Republic*. Princeton : Princeton University Press, 2005, 151 p.
- Sorel-Sutter, Malika. *Décomposition française*. Fayard : Paris, 2017, 309 p.
- Steiner, Jurg. *European Democracies*. Longman : New York, 1991. 335 p.
- Théry, Michèle (dir.). *Initiation à la civilisation britannique*. Armand Colin : Paris, 1997. 255 p.
- Toulemonde, Gilles. *Institutions politiques comparées*. Ellipses Édition Marketing : Paris, 2006, 151 p.
- Tombs, Robert. « La révolte anglaise. Brexit, euroscepticisme et avenir du Royaume-Uni ». *Le Débat*, n° 193, 2017, p. 129-136.
- Tribalat, Michèle. *Assimilation. La fin du modèle français*. Paris : Éditions du Toucan, 2013. 354 p.
- Wahl, Alfred. *Les forces politiques en Allemagne*. Armand Colin : Paris, 1999. 368 p.
- Wright, Tony, Gamble, Andrew. « De Thatcher à Blair : l'heure du bilan », *Esprit*, 2002, n° 286, p. 96-102.



# CENTRE PAULO FREIRE

CENTRE DE RESSOURCES  
ET DE MONITORAT POUR  
LES ÉTUDIANT.E.S EN  
SCIENCE POLITIQUE

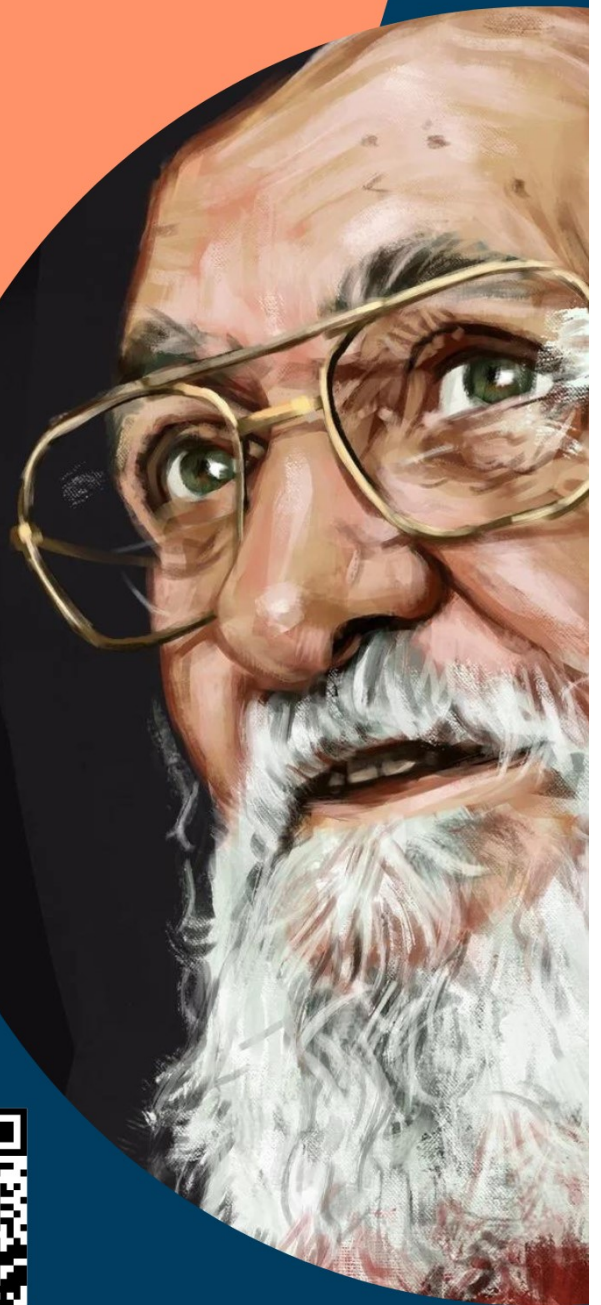
---

LOCAL R-3485

---

DU LUNDI AU JEUDI:  
DE 11H À 16H

Facebook: Centre Paulo-Freire  
Instagram: Centrepaulo  
Youtube: Centre Paulo Freire



## ENTENTE D'ÉVALUATION

### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50 %). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations ;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

### 6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

## ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique N° 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

## CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

**Pour les étudiant.e.s** de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels ;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail ;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux ;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-nous voir au A-1570!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au [politique.cdp.fspd@uqam.ca](mailto:politique.cdp.fspd@uqam.ca)

Aimez notre page Facebook: [Centre de développement professionnel – FSPD UQAM](#)

## POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes ;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées ;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel ;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée ;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme ;
- le (cyber) harcèlement sexuel ;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement ;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés ;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle ;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue ;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de **formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel**.

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au <http://harcelement.uqam.ca>

### Pour plus d'information :

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique\\_no\\_16\\_2.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf)

**Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le :**

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

[harcelement@uqam.ca](mailto:harcelement@uqam.ca)

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131

## **POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT (EXTRAITS)**

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

### **Situation pouvant mener à du harcèlement**

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

**La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté.** Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

### **Pour plus d'information :**

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

[harcelement@uqam.ca](mailto:harcelement@uqam.ca)

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131



## Guide à l'intention des enseignant.e.s de l'UQAM

### Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel ([Infractions](#)) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat !

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (<http://r18.uqam.ca>). Cette information est particulièrement utile aux étudiant.e.s de première année.
- Les orienter vers le site [Infosphère](#) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant.e.s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant.e.s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen : les étudiant.e.s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligente. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen : noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant.e, car cela risque de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant.e.s, laissez l'étudiant.e terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
  - que l'étudiant.e fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
  - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant.e, échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

### Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement (version simplifiée)

- a) Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
- b) Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
- c) S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
- d) Si l'étudiant.e est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou Marc-Olivier Desbiens ([desbiens.marc-olivier@uqam.ca](mailto:desbiens.marc-olivier@uqam.ca)), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

**Les infractions et les sanctions possibles liées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site <http://r18.uqam.ca>. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



**Infosphère** est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

*\*Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.*